

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1327 18 juin 2011

SOMMAIRE

AC (Luxembourg) S. à r. l63689	Liska S.A
Acorn (Luxco) 1	LOTUS BAKERIES Réassurances S.A 63678
Amadeus Holdco S.à r.l63680	M. & A. Investors (Luxembourg) S.A 63677
Anirek Holding S.A., SPF63680	Maisons Hanlo Lux S.à r.l 63685
Arten63677	Manital Participations et Finance S.A 63691
Auber S.A	Manulife Century Investments (Luxem-
Bannister International S.A 63682	bourg) S.à r.l
Black & Decker International Finance 3 Li-	Mitotech S.A
mited63664	Permira SCF Feeder S.C.A 63681
Bright Investments S.A63695	Permira SCF S.à r.l
Cameron Lux III S.à r.l 63678	PF PRISM Holdings S.à r.l63681
CCP Acquisition I - End S.à r.l 63668	PF Prism S.à r.l
Cerpi S.A63667	Restauration & Co s.à r.l63684
Chroma Lux Invest S.à r.l 63694	Richmond West S.à r.l
Chroma Lux S.à r.l	Rivertrans S.A 63683
DH P Alpha S.à r.l	Sequel S.A63683
EP Sundsvall S.à r.l	SFS Europe S.A63683
European Life Settlements Investments	Sipe S.A63683
S.à r.l 63676	Sofin S.àr.l
FERNBACH-Software International S.A.	Steinweber Aktiengesellschaft A.G 63688
63668	SYSTEMAT Luxembourg PSF S.A 63696
Fernbach-Software S.A63668	Treveria Twenty-Five S.à r.l 63668
Fideos 63677	Treveria Twenty-Four S.à r.l 63676
FU Industrial S.à r.l	Valma S.A
Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l.	VALMA S.A., société de gestion de patri-
	moine familial
H.C.T. Lux S.A63682	Valoris 2 63695
I.S.T. Internationale Spedition und Trans-	VG COM S.à r.l
port S.A. SPF	Wyeth Ayerst Sàrl
Jawhar Resort Holding S. à r.l 63675	, ,
LFH Luxembourg S.à r.l	



DH P Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.815.368,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 156.392.

In the year two thousand ten, on the seventeenth day of December

Before Maître Maitre Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an Extraordinary General Meeting of DH P Alpha S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number RCS Luxembourg B156 392, incorporated on 25 October 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2647 of 2 December 2010. The articles of incorporation have been amended for the last time on 3 November 2010 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 2692 of 8 December 2010.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mr Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

- I) It appeared from an attendance list that all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company were duly represented at the present general meeting so that the meeting may validly decide on all the items of the
- II) The attendance list, signed by the proxyholder and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.
 - III) That the items on which resolutions are to be passed are as follows, all to be passed as one sole resolution:
- (A) Amendment of the currency of the Company's share capital, as well as the accounting currency of the Company, from Euro to Great Britain Pounds and conversion of the issued share capital into Great Britain Pounds at the exchange rate of 1.17195 (GBP/EUR);
- (B) Amendment of the nominal value of the shares from one Euro (€1) to one Great Britain Pound (£1) so that the issued share capital of ten thousand six hundred and sixty four Great Britain Pounds (£10,664) is represented by ten thousand six hundred and sixty four (10,664) shares of a nominal value of one Great Britain Pound (£ 1) (the "Shares")
- (C) Creation of two (2) classes of shares, namely Class I and Class CG, each with such entitlements as set forth in the amended and restated articles under item (D);
- (D) Reclassification of the ten thousand six hundred and sixty four (10,664) shares in issue into (i) five thousand three hundred and thirty two (5,332) Class I shares and (ii) five thousand three hundred and thirty two (5,332) Class CG shares;
- (E) Increase of the issued share capital of the Company to one million eight hundred fifteen thousand three hundred sixty eight (1,815,368) Great Britain Pounds (£1,815,368) by the issue of (i) nine hundred and two thousand three hundred and fifty two (902,352) Class I Shares and (ii) nine hundred and two thousand three hundred and fifty two (902,352) Class CG Shares, each with a nominal value and subscription price of one Great Britain Pound (£1), being a total of one million eight hundred and four thousand seven hundred and four Great Britain Pounds (£1,804,704); for a total subscription price of one million eight hundred and four thousand seven hundred and six point zero two Great Britain Pounds (£1,804,706.02) to the subscribers as set forth; subscription to and payment of the new shares as set forth below;

Subscribers	Class I	Class
	Ordinary	CG
	Shares	Ordinary
		Shares
Baraboo, Inc.	110 4 09	110 4 09
Northwestern Mutual Capital Strategic Equity Fund II, LP	15 883	15 883
The Northwestern Mutual Life Insurance Company for its Group Annuity		
Separate Account	8 539	8 539
FCPR Predica 2007 Co-Investment Fund	18 876	18 876
FCPR Crédit Agricole Private Equity Co-Invest 1	17 079	17 079
Graphite Enterprise Trust PLC	7 191	7 191
Graphite Enterprise Trust (2) LP	1 798	1 798
DH Nominees Limited	1	1
Doughty Hanson & Co V Nominees 1 Limited	1	1
Doughty Hanson & Co V Nominees 2 Limited	1	1
DH Projects 2 Limited	1	1



DH Projects 3 Limited	1	1
Doughty Hanson & Co Limited	1	1
DH Bridgeco Limited	1	1
DH P S.à r.l	722 570	722 570
Total	902 352	902 352

(F) Amendment and restatement of the Articles substantially in the form attached to the proxy, in order to inter alia provide for the creation of classes (I) and (CG), the rights and entitlements thereof, the classification and capital increase above as such further amendments as set forth therein.

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

It is resolved to change the currency of the Company's share capital, as well as the accounting currency of the Company, from Euro to Great Britain Pounds and to convert the issued share capital into Great Britain Pounds at the exchange rate of GBP/EUR of 1.17195. Great Britain Pounds for one Euro.

It is resolved to amend the nominal value of the shares from one Euro (\leq 1) to one Great Britain Pound (£ 1) so that the issued share capital of ten thousand six hundred and sixty four Great Britain Pounds (£10,664) is represented by ten thousand six hundred and sixty four (10,664) shares of a nominal value of one Great Britain Pound (£ 1) (the "Shares"), with allocation of the remainder to premium.

It is resolved to create two (2) classes of shares, namely Class I and Class CG, each with such entitlements as set forth in the amended and restated articles hereunder.

It is resolved to reclassify the ten thousand six hundred and sixty four (10,664) shares in issue into (i) five thousand three hundred and thirty two (5,332) Class I shares and (ii) five thousand three hundred and thirty two (5,332) Class CG shares.

It is resolved to increase the issued share capital of the Company to one million eight hundred fifteen thousand three hundred sixty eight (1,815,368) Great Britain Pounds (£1,815,368) by the issue of (i) nine hundred and two thousand three hundred and fifty two (902,352) Class I Shares and (ii) nine hundred and two thousand three hundred and fifty two (902,352) Class CG Shares, each with a nominal value and subscription price of one Great Britain Pound (£1), being a total of one million eight hundred and four thousand seven hundred and four Great Britain Pounds (£1,804,704); for a total subscription price of one million eight hundred and four thousand seven hundred and six point zero two Great Britain Pounds (£1,804,706.02). Thereupon the subscribers, all represented by Me Toinon Hoss, prenamed, pursuant to proxies which initialled by the bureau and the undersigned notary shall remain annexed to this deed to be registered therewith, subscribed and fully paid the new Class I and Class CG Ordinary Shares as set forth in the agenda.

Evidence of the payment of total subscription price was shown to the notary.

It is then resolved to amend and restate the articles of incorporation in order to inter alia provide for the creation of classes I and CG, the rights and entitlements thereof, the classification and capital increase above as such further amendments amends as set forth therein:

AMENDED AND RESTATED ARTICLES OF INCORPORATION OF DH P ALPHA S.ÀR.L.

Art. 1. Establishment, Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "DH P Alpha S.àr.l." (the "Company") exists as a sole Shareholder company or as between more than one Shareholder and all persons who will become Shareholders thereafter.

The Company will be governed by these Articles of Incorporation and the relevant legislation.

Art. 2. Registered office.

- 2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Luxembourg. It may be transferred to any other place in Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.
 - 2.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.
 - 2.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.
- 2.4 In the event that the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.



Art. 4. Object, Purpose.

- 4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.
 - 4.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, convertible bonds and debentures.
- 4.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.
- 4.4 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The issued share capital of the Company is set at one million eight hundred and fifteen thousand three hundred and sixty eight pounds sterling (£1,815,368) represented by nine hundred and seven thousand six hundred and eighty four (907,684) Class I Shares and nine hundred and seven thousand six hundred and eighty six (907,684) Class CG Shares, each with a nominal value of one pound sterling, each with a nominal value of one GBP (£1) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.
- 5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles.
 - 5.3 Any share premium of the Company shall be freely distributable in accordance with the provisions of these Articles.

Art. 6. Pre-emption Right on Issue.

- 6.1 If Shares or rights to acquire, or securities convertible or exchangeable for Shares (the "Rights") of the Company are proposed to be issued for cash (other than in connection with or in preparation for an Initial Public Offering), then the Shareholders shall, subject as set out hereunder, have the pre-emptive right (the "Preemptive Right") to subscribe in cash on the proposed terms for their Pre-emptive Right Pro Rata Share of such Shares or as the case may be Rights. In the event of a proposed issue of Shares (or as the case may be Rights) for that Pre-emptive Right arises under this Article, the Company shall give the Shareholders written notice to their addresses inscribed in the Register of Shareholders (the "Pre-emptive Notice") of its intention to issue Shares (or as the case may be Rights) for cash, the price, the identity of the proposed subscriber(s) (if any), the principal terms upon which it proposes to issue the same. The Shareholders shall have 10 (ten) Business Days from the date of any Pre-emptive Notice to agree to subscribe for Shares (or as the case may be Rights) up to their Pre-emptive Right Pro Rata Share (in each case calculated prior to the issuance) for the price and upon the terms specified in the Pre-emptive Notice by giving written notice to the Company stating therein the number of Shares (or as the case may be Rights) to be subscribed. Any Shareholder having not favourably responded in writing to the Company within such ten (10) Business Days after having been notified by the Company to do so shall be deemed to have declined to exercise his Pre-emptive Right and to have waived any rights thereunder.
- 6.2 If, on any issue of Shares (or as the case may be Rights) to which the Preemptive Rights under article 6.1 apply, those Pre-emptive Rights are not exercised in respect of all Shares (or as the case may be Rights) proposed to be issued, the Shares (or as the case may be Rights) not taken up shall be offered again to those Shareholders who have exercised their Pre-emptive Rights ("Accepting Shareholders") pursuant to the procedure set out herein, and, if there is more than one Accepting Shareholder, in such proportion as the respective Pre-emptive Right Pro Rata Shares of the Accepting Shareholders bear to each other. This process shall be repeated in one or more further rounds amongst those Persons who are, in respect of the last round, Accepting Shareholders until either all Shares (or as the case may be Rights) proposed to be issued have been subscribed for or none of the Accepting Shareholders in the last round wishes to subscribe for further Shares (or as the case may be Rights).
- 6.3 The Pre-emptive Rights set out in this article 6 may be waived by the Shareholders entitled thereto in writing at any time and in a General Meeting at the majorities required for the amendment of the articles.

Art. 7. Sole Manager, Board of Managers.

- 7.1 The Company is managed by one or several managers (each a "Manager") who need not be shareholders.
- 7.2 The Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.



7.3 In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of Managers (the "Board" or the "Board of Managers"). In case of a sole Manager any reference in the present Articles to the Board or Board of Managers shall be read as a reference to the sole Manager.

Art. 8. Board Proceedings.

- 8.1 The Board of Managers may elect a chairman among the Managers.
- 8.2 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting.
- 8.3 Meetings of the Board of Managers shall be called by the chairman of the Board of Managers or any Manager with at least twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. The convening notice shall be given in writing by mail, courier services, fax or email. The convening notice may be waived by each Manager (for the notice to himself) by consent given in writing by mail, courier services, fax or email. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.
- 8.4 Meetings of the Board of Managers may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The Board of Managers may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail-pdf or fax.
- 8.5 Any Board Member may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all Board Members taking part in the meeting to communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Manager may act at any meeting of Managers by appointing in writing, by fax, or email another Board Member as his proxy. A Board Member may represent more than one of his colleagues.
- 8.6 Decisions of the Board of Managers shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting.
- 8.7 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of the Board or the chairman of the meeting or by any Manager, or as may be resolved at the relevant (or subsequent) meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board or anyone Manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

Art. 9. Board Powers, Binding Signatures.

- 9.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or as may be provided herein.
- 9.2 The Company will be bound by the signature of anyone Manager or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or by any Manager (including by way of representation).

Art. 10. Board Indemnification.

- 10.1 The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.
- 10.2 Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.
 - 10.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer:
- 10.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- 10.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or



- 10.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.
- 10.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.
- 10.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.
- **Art. 11. Conflicts.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Shareholder Meetings, Shareholder Resolutions.

- 12.1 Each Shareholder may take part in collective decisions. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.
- 12.2 Decisions by Shareholders are passed in such form as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing Shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.
- 12.3 Meetings shall be called by the Board of Managers by convening notice addressed by registered mail or courier service to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the General Meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- 12.4 In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law and/or the present Articles for collective decisions (or subject to the satisfaction of the relevant majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.
- 12.5 (i) Decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the Shareholders representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital (other than in case of a cross border merger or like transactions).
 - 12.6 For the avoidance of doubt, no class meetings shall be required.

Art. 13. Transfer of Shares.

- 13.1 Except as provided for by mandatory provisions of law, any Transfer restrictions set out in the present Articles may be waived by the written waiver of Shareholders representing at least 75% of the Shares issued in the Company.
- 13.2 Except as otherwise specifically set out in these Articles of Incorporation, any Transfers of Shares to any Persons (between Shareholders or to Persons other than the Shareholders (the "non-Shareholders") shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these Articles of Incorporation and any attempted Transfer, (including the creation of Security Interest) in violation of the present Articles shall be null and void and shall not be recognised by the Company..
- 13.3 Any Transfer of Shares shall be subject to the approval of Shareholders representing at least 75 % (three-quarters) of the share capital of the Company.
- 13.4 Except as expressly approved by a DH Majority, the Shares may not be subject to, and no Shareholder shall create, agree to create, allow to come into being or permit to subsist, any Security Interest over any Shares of the Company.

Art. 14. Pre-emption Right on Transfers.

14.1 Subject to the provisions of the present Articles, no Shares (or as the case may be Rights, and for the purposes of the present articles any reference to Shares shall include Rights) may be Transferred (and no Shareholder shall be entitled to Transfer any of its Shares in the Company) without complying with the following provisions.



- 14.2 At least thirty (30) days prior to a proposed Transfer by a Shareholder, such Shareholder (the "Transferor") shall give written notice to the Company and each other Shareholders (the "Transfer Notice"). The Transfer Notice shall specify in reasonable detail (i) the number of Shares proposed to be Transferred (the "Offered Shares"), (ii) the identity of the person to whom the transferor wishes to transfer the Offered Shares, the proposed transfer price (the "Sale Offer Price") and such other details of the proposed Transfer as the Board may determine, and (iii) offer to each other Shareholder the Offered Shares (pro rata) at a price and upon the same material terms (the "Offer Terms") as those offered to (or by) the potential buyer not more than twenty (20) days before the date of the Transfer's Notice (which offer must be a bona fide offer).
- 14.3 The Offer made the other Shareholders shall be open for acceptance in respect of the Offered Shares for a period of twenty (20) days.
- 14.4 Each Shareholder (other than the Transferor) may elect to purchase such number of the Offered Shares on the Offer Terms as set forth in a written notice (a "Buyer's Notice") given to the transferor, with a copy to the Company no later than twenty (20) days after the date of receipt of the Transfer Notice. The Buyer's Notice shall include (i) the maximum number of Offered Shares, that such Shareholder elects to purchase on the Offer Terms, (which may be greater than such Shareholder's proportionate share of the Offered Shares but in respect of which the excess above the proportionate share may subject to the rights of the other Shareholders and only be purchased by such Shareholder in the event another Shareholders does not offer to buy its full proportionate share); and (ii) that such Shareholder, subject to any necessary regulatory approval irrevocably commits to purchase such number of Offered Shares as set forth in (i) above.
- 14.5 If the Shareholders fail to elect to purchase any of the Offered Shares within the time period specified in above the Transferor may, within a period of one hundred and twenty (120) days after the last possible day where a Buyer's Notice may be given, Transfer those of the Offered Shares which the Shareholders failed to elect to purchase, to the potential buyer referred to in the Transfer Notice provided that such potential buyer is a bona fide purchaser (other than a Shareholder or any of its Affiliates) on the Offer Terms. If such Transfer of the Offered Shares has not been completed prior to the expiration of the one hundred and twenty (120) days period, such Transferor shall not Transfer or offer to Transfer such Offered Shares not so transferred during such period without again complying with the terms of the present Article 14.
- 14.6 If the Shareholders have elected to purchase some but not all the Offered Shares, the Transferor may elect to (i) either not transfer any Offered Shares or (ii) transfer such number of Offered Shares which Shareholders had elected to purchase, to the electing Shareholders and the balance of the Offered Shares to the potential buyer referred to in the Transfer Notice provided that such potential buyer is a bona fide third party purchaser (other than a Shareholder or any of its Affiliates), each time on the Offer Terms.

Art. 15. Accounting Year, Auditor.

- 15.1 The accounting year of the Company shall begin on 1 st January of each year and shall terminate on 31 st December of the same year.
 - 15.2 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.
- 18.3 The operations of the Company shall, if the Company counts more than 25 shareholders be subject to the supervision of a supervisory auditor (commissaire aux comptes) who need not be a shareholder. The supervisory auditor shall be elected by the General Meeting of Shareholders for a period ending at the date of the next annual General Meeting of Shareholders. The supervisory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of a statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) are met, the accounts of the Company shall be supervised by a statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé).

Art. 16. Distributions.

- 16.1 Out of the net annual profits of the Company an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.
- 16.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter in Article 16.5.
- 16.3 Interim dividends may be decided upon by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions of Article 16.5., on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.
- 16.4 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions of Article 16.5. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.
- 16.5 Any distribution of dividends out of net profits, retained earnings and/or available share premium or reserves shall be made equally to the Shareholders holding Shares (in accordance with and subject to the Class I Entitlements and



the Class CG Entitlements) pro rata to their holding in the relevant Class of Shares (in accordance with and subject to the Class I Entitlements and the Class CG Entitlements).

Art. 17. Liquidation of the Company.

17.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the board of managers then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

17.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to all holders of Shares in the Company (in accordance with and subject to the Class I Entitlements and the Class CG Entitlements) pro rata to their holding in the relevant Class of Shares (in accordance with and subject to the Class I Entitlements and the Class CG Entitlements).

Art. 18. Sole Shareholder. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 19. Definitions.

Articles or Articles of Incorporation means the present Articles of Incorporation of the Company

Capital Gains means any gain or profits of the Company arising from a disposal, transfer or

like operations of the Company's investment

Class CG Entitlements means the entitlement of the Class CG Shares to any distribution (in any form

including as dividends, liquidation proceeds or repurchase or redemption payments) resulting from Capital Gains (excluding for the avoidance of doubt

income from any other source)

Class CG Shares means the Shares of Class CG with such rights, obligations and entitlements

as set forth in the present Articles

Class I Entitlements means the entitlement of the Class I Shares to any distribution (in any form

including as dividends, liquidation proceeds or repurchase or redemption

payments) resulting from sources other than Capital Gains

Class I Shares means the Shares of Class I with such rights, obligations and entitlements as

set forth in the present Articles

Distributed Amount means the total amount of dividends (including interim dividends) declared by

the General Meeting of Shareholders or in the case of a Liquidation, liquidation

surplus

General Meeting means the general meeting of Shareholders of the Company (or as the case

may be to the extent permitted by law, written resolution of the Shareholders)

Pre-emptive Right Pro Rata Share means, at any given time, (i) such aggregate nominal amount of Shares (or as

the case may be Rights) proposed to be issued for cash multiplied by (ii) a quotient, the numerator of which is the total nominal amount of Shares of such Shareholder and the denominator of which is the total nominal amount of Shares issued and outstanding before giving effect to the new issuance, rounded

down

Shareholders means the holders of Shares

Shares means all or any shares in issue on the Company regardless of Class

Transfer Means any transfer of one or more Shares or any direct, indirect or other right

or interest therein in any manner whatsoever including by way of a sale, disposal, transfer, pledge, encumbrance, charge or otherwise; and to Transfer, Transferee, Transferring or Transferred, Transferable shall be construed

accordingly

Art. 20. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 3,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.



After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-septième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire de «DH P Alpha S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156392, constituée suivant acte du notaire Maître Henri Hellinckx, prénommé, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2647 du 2 décembre 2010.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 novembre 2010, publié au Mémorial numéro 2692 du 8 décembre 2010.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur M. Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg. Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

- I) Il ressort d'une liste de présence que toutes les douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales Ordinaires émises dans la Société étaient dûment représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.
- II) La liste de présence, signée par les mandataires et par les membres du bureau, restera annexée avec les procurations au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants, toutes les résolutions devant être passées dans une seule résolution):
- (A) Modification de la devise du capital social de la Société et de la devise des comptes de la Société de l'Euro à la Livre Sterling et conversion du capital social émis en Livres Sterling au taux de change de 1,17195 (GBP/EUR);
- (B) Modification de la valeur nominale des parts sociales de un Euro (€ 1) à une Livre Sterling (£ 1) de sorte que le capital social émis de dix mille six cent soixante-quatre Livres Sterling (£ 10.664) est représenté par dix mille six cent soixante-quatre (10.664) parts sociales d'une valeur nominale de une Livre Sterling (£ 1) (les «Parts Sociales»);
- (C) Création de deux (2) classes de parts sociales, à savoir la Classe I et la Classe CG, chacune ayant les droits prévus dans les statuts modifiés et refondus au point (D);
- (D) Reclassification des dix mille six cent soixante-quatre (10.664) parts sociales émises en (i) cinq mille trois cent trente-deux (5.332) parts sociales de Classe I et (ii) cinq mille trois cent trente-deux (5.332) parts sociales de Classe CG;
- (E) Augmentation du capital social émis de la Société à un million huit cent quinze mille trois cent soixante-huit Livres Sterling (£ 1.815.368) par l'émission de (i) neuf cent deux mille trois cent cinquante-deux (902.352) Parts Sociales de Classe (I) et (Ii) neuf cent deux mille trois cent cinquante-deux (902.352) Parts Sociales de Classe (CG) d'une valeur nominale de une Livre Sterling (£ 1), représentant un total de un million huit cent quatre mille sept cent quatre Livres Sterling (£ 1.804.704), pour un prix de souscription total de un million huit cent quatre mille sept cent six Livres Sterling et deux pences (£ 1.804.706,02) aux souscripteurs indiqués ci-après;

Souscripteurs	Parts	Parts
	Sociales	Sociales
	Ordinaires	Ordinaires
	de Classe I	de Classe
		CG
Baraboo, Inc	110 4 09	110 4 09
Northwestern Mutual Capital Strategic Equity Fund II, LP	15 883	15 883
The Northwestern Mutual Life Insurance Company for its Group Annuity		
Separate Account	8 539	8 539
FCPR Predica 2007 Co-Investment Fund	18 876	18 876
FCPR Crédit Agricole Private Equity Co-Invest 1	17 079	17 079
Graphite Enterprise Trust PLC	7 191	7 191
Graphite Enterprise Trust (2) LP	1 798	1 798
DH Nominees Limited	1	1
Doughty Hanson & Co V Nominees 1 Limited	1	1
Doughty Hanson & Co V Nominees 2 Limited	1	1
DH Projects 2 Limited	1	1
DH Projects 3 Limited	1	1
Doughty Hanson & Co Limited	1	1
DH Bridgeco Limited	1	1



DH P S.à r.l.	722 570	722 570
Total	902 352	902 352

(F) Modification et refonte des statuts de la Société, substantiellement dans la forme telle qu'annexée à la procuration, afin de prévoir, entre autres, la création des classes (I) et (CG), les droits y rattachés, la classification et l'augmentation de capital ci-dessus et toute autre modification telle que prévue dans les statuts.

Ensuite, la résolution suivante a été passée:

Résolution unique

Il est décidé de modifier la devise du capital social de la Société et de la devise des comptes de la Société de l'Euro à la Livre Sterling et de convertir le capital social émis en Livres Sterling au taux de change GBP/EUR de 1,17195 Livres Sterling pour 1 Euro.

Il est décidé de modifier la valeur nominale des parts sociales de un Euro (\in 1) à une Livre Sterling (£ 1) de sorte que le capital social émis de dix mille six cent soixante-quatre Livres Sterling (£ 10.664) est représenté par dix mille six cent soixante-quatre (10.664) parts sociales d'une valeur nominale de une Livre Sterling (£ 1) (les «Parts Sociales»), le solde étant alloué à la prime.

Il est décidé de créer deux (2) classes de parts sociales, à savoir la Classe I et la Classe CG, chacune ayant les droits prévus dans les statuts modifiés et refondus ci-dessous.

Il est décidé de reclassifier les dix mille six cent soixante-quatre (10.664) parts sociales émises en (i) cinq mille trois cent trente-deux (5.332) parts sociales de Classe I et (ii) cinq mille trois cent trente-deux (5.332) parts sociales de Classe CG

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à un million huit cent quinze mille trois cent soixante-huit Livres Sterling (£ 1.815.368) par l'émission de (i) neuf cent deux mille trois cent cinquante-deux (902.352) Parts Sociales de Classe (l) et (li) neuf cent deux mille trois cent cinquante-deux (902.352) Parts Sociales de Classe (CG) d'une valeur nominale de une Livre Sterling (£ 1), représentant un total de un million huit cent quatre mille sept cent quatre Livres Sterling (£ 1.804.704), pour un prix de souscription total de un million huit cent quatre mille sept cent six Livres Sterling et deux pence (£ 1.804.706,02).

A la suite de quoi, les souscripteurs, tous représentés par Me Toinon Hoss, prénommée, en vertu de procurations, lesquelles, signées par le bureau et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui, ont souscrit et entièrement libéré les nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe I et de Classe CG, tel que prévu dans l'ordre du jour.

Preuve du paiement du prix de souscription total a été montrée au notaire soussigné.

Il est ensuite décidé de modifier et refondre les statuts afin de prévoir, entre autres, la création des classes I et CG, les droits y rattachés, la classification et l'augmentation de capital qui précèdent et toute autre modification telle que prévue dans les statuts.

Art. 1 ^{er}. Etablissement, Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DH P Alpha S.à r.l.» (la «Société») avec un Associé unique ou entre plus d'un Associé et tous ceux qui deviendront Associés par la suite. La Société sera régie par les présents Statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Siège Social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision d'une Assemblée Générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des Statuts.
 - 2.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance.
 - 2.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.
- 2.4 Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil de Gérance.
 - Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social, But.

4.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.



- 4.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, obligations convertibles ou de certificats de créance.
- 4.3 D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toutes sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute entité que la Société juge appropriée (y inclus horizontalement ou verticalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.
- 4.4 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital Social.

- 5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à un million huit cent quinze mille trois cent soixante-huit Livres Sterling (£ 1.815.368) divisé en neuf cent sept mille six cent quatre-vingt-quatre (907.684) Parts Sociales de Classe I et neuf cent sept mille six cent quatre-vingt-quatre (907.684) Parts Sociales de Classe CG d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1) chacune et ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.
- 5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.
- 5.3 Toute prime d'émission de la Société sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 7. Droit de Préemption au moment d'Emissions.

- 6.1 S'il est proposé d'émettre des Parts Sociales ou des droits d'acquérir des Parts Sociales, ou des titres convertibles en, ou échangeables contre des Parts Sociales (les «Droits») de la Société contre des espèces (autrement qu'en relation avec, ou en préparation d'une Offre Publique d'Achat), alors les Associés auront, sous réserve de ce qui suit, un droit de préemption (le «Droit de Préemption») pour souscrire contre des espèces selon les termes proposés pour leur Droit de Préemption Proportionnel sur ces Parts Sociales ou, le cas échéant, ces Droits. Dans le cas d'une proposition d'émission de Parts Sociales (ou, le cas échéant, de Droits) pour ce Droit de Préemption en vertu du présent Article, la Société devra envoyer aux Associés un avis écrit à leur adresse inscrite dans le Registre des Associés (la «Notice de Préemption») de son intention d'émettre des Parts Sociales (ou, le cas échéant, de Droits) contre des espèces qui doit spécifier le prix, l'identité du (des) souscripteur (s) proposé (s) (le cas échéant) et les principaux termes de l'émission proposée. Les Associés auront dix (10) Jours Ouvrables à compter de la date de toute Notice de Préemption pour accepter de souscrire aux Parts Sociales (ou, le cas échéant, aux Droits) jusqu'à leur Droit de Préemption Proportionnel (dans tous les cas, calculé avant l'émission) pour un prix et selon les termes spécifiés dans la Notice de Préemption moyennant l'envoi d'un avis écrit à la Société qui doit indiquer le nombre de Parts Sociales (ou, le cas échéant, de Droits) devant être souscrites. Un Associé qui n'a pas répondu favorablement par écrit à la Société pendant ce délai de dix (10) Jours Ouvrables ou qui n'a pas remis à la Société le prix de souscription pendant le délai de sept (7) Jours Ouvrables après en avoir été notifié par la Société sera considéré avoir décliné l'exercice de son Droit de Préemption et avoir renoncé à tous droits y rattachés.
- 6.2 Si, au moment d'une émission de Parts Sociales (ou, le cas échéant, de Droits) à laquelle les Droits de Préemption en vertu de l'Article 6.1 s'appliquent, ces Droits de Préemption ne sont pas exercés pour toutes les Parts Sociales (ou, le cas échéant, les Droits) dont l'émission est proposée, les Parts Sociales (ou, le cas échéant, les Droits) non souscrites seront de nouveau offertes aux Associés qui ont exercé leurs Droits de Souscription (les «Associés Acceptants») conformément à la procédure prévue dans les présents statuts et, s'il y a plus d'un Associé Acceptant, au prorata du Droit de Préemption Proportionnel que les Associés Acceptants possèdent les uns envers les autres. Cette procédure devra être renouvelée en une ou plusieurs séries parmi les Personnes qui sont, par rapport à la dernière série, des Associés Acceptants jusqu'à ce que soit toutes les Parts Sociales (ou, le cas échéant, les Droits) dont l'émission est proposée aient été souscrites, soit aucun des Associés Acceptants au cours de la dernière série ne souhaite souscrire à des Parts Sociales additionnelles (ou, le cas échéant, des Droits).
- 6.3 Les Associés qui y sont autorisés peuvent renoncer aux Droits de Préemption prévus dans le présent article 6 par écrit, à tout moment, et lors d'une Assemblée Générale ayant réuni les majorités requises pour la modification des statuts.

Art. 7. Gérant Unique, Conseil de Gérance.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (chacun un «Gérant»), associé(s) ou non.
- 7.2 Les Gérants sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale des Associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.
- 7.3 Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil» ou le «Conseil de Gérance»). En cas de Gérant unique, toute référence dans les présents Statuts au Conseil ou au Conseil de Gérance devra être lue comme une référence au Gérant unique.

Art. 8. Procédures au sein du Conseil.

8.1 Le Conseil de Gérance peut élir un président parmi les Gérants.



- 8.2 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des Gérants est présente ou représentée à une réunion.
- 8.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le président du Conseil de Gérance ou par tout Gérant vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. L'avis de convocation doit être donné par écrit, par courrier, courrier exprès, télécopie ou e-mail. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant (pour l'envoi de l'avis à son attention) par écrit, par courrier, courrier exprès, télécopie ou e-mail. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.
- 8.4 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent se tenir physiquement ou, en toutes circonstances, par conférence téléphonique (ou des moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de communiquer entre elles). Le Conseil de Gérance peut également, en toutes circonstances, prendre des résolutions écrites à l'unanimité. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les Gérants auront le même effet que si elles étaient passées lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Dans de tels cas, les résolutions ou décisions seront prises expressément, formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier, courrier exprès, e-mail-pdf ou télécopie.
- 8.5 Tout Membre du Conseil peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à tous les Membres du Conseil prenant part à la réunion de communiquer entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Tout Gérant peut agir à toute réunion du Conseil en désignant par écrit, par télécopie ou e-mail un autre Membre du Conseil comme son représentant. Un Membre du Conseil peut représenter plus d'un de ses collègues.
- 8.6 Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion concernée.
- 8.7 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président du Conseil de Gérance ou le président de la réunion ou par tout Gérant, ou tel que décidé à la réunion concernée (ou réunion subséquente). Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du Conseil ou par tout Gérant, ou tel que décidé à la réunion concernée ou une réunion subséquente.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil, Signatures engageantes.

- 9.1 Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration dans les limites de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale, ou tel que prévu dans les présents Statuts.
- 9.2 La Société sera engagée par la signature de tout Gérant ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance ou par tout Gérant (y compris par voie de représentation).

Art. 10. Indemnisation du Conseil.

- 10.1 Les Gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.
- 10.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été un Gérantou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de Gérantou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou pénale, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.
 - 10.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout Gérantou fondé de pouvoir:
- 10.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;
- 10.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- 10.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.
- 10.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes sera séparable, n'affectera aucun autre droit dont un Gérantou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé



d'être Gérantou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

10.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent Article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 11. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir, agent, conseiller ou employé d'une telle autre société ou entité. Tout Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir, employé ou autre d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 12. Assemblées des Associés, Résolutions des Associés.

- 12.1 Chaque Associé peut participer aux décisions collectives. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des Associés par un porteur de procuration spéciale.
- 12.2 Les décisions des Associés sont prises dans les formes prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou autres moyens de communication similaires permettant aux Associés prenant part à une telle assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer entre eux. La participation à une assemblée par l'un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée. Toute assemblée des Associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représente l'entièreté des Associés de la Société.
- 12.3 Les assemblées seront convoquées par le Conseil de Gérance par un avis de convocation adressé par lettre recommandée ou courrier exprès aux Associés à l'adresse contenue dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'Assemblée Générale. Si l'entièreté du capital social de la Société est représentée à une Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.
- 12.4 Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi et/ou les présents Statuts concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des conditions de majorité pertinente, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.
- 12.5 (i) Les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par une majorité des Associés représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant 100% du capital social émis (autrement que dans le contexte d'une fusion ou de transactions transfrontalières).
 - 12.6 Afin d'éviter tout doute, aucune assemblée de classe n'est requise.

Art. 13. Transfert de Parts Sociales.

- 13.1 A moins que les dispositions impératives de la loi n'en disposent autrement, il peut être renoncé à toutes restrictions de Transfert prévues dans les présents Statuts moyennant renonciation écrite des Associés représentant au moins 75% des Parts Sociales émises dans la Société.
- 13.2 Sauf disposition contraire spécifique dans les présents Statuts, un Transfert de Parts Sociales à toutes Personnes (entre Associés ou à des Personnes autres que des Associés (les «non-Associés») sera toujours soumis à, et prendra effet et sera reconnu par la Société uniquement s'il a été effectué conformément aux dispositions prévues dans les présents Statuts, et toute tentative de Transfert (y compris la création d'une Sûreté) en violation des présents Statuts sera nulle et non avenue et ne sera pas reconnue par la Société.
- 13.3 Tout Transfert de Parts Sociales sera soumis à l'approbation des Associés représentant au moins 75% (troisquarts) du capital social de la Société.
- 13.4 Sauf accord exprès par une Majorité DH, les Parts Sociales ne peuvent être soumises à, et aucun Associé ne peut créer, permettre la création ou l'existence d'une Sûreté sur une quelconque Part Sociale de la Société.

Art. 14. Droit de Préemption sur les Transferts.

14.1 Sous réserve des dispositions des présents Statuts, une Part Sociale (ou, le cas échéant, un Droit, et pour les besoins du présent article, toute référence à Parts Sociales inclura les Droits) ne peut être Transférée (et un Associé ne



sera autorisé à Transférer une quelconque de ses Parts Sociales dans la Société) que conformément aux dispositions suivantes.

- 14.2 Trente (30) jours au moins avant le Transfert proposé par un Associé, cet Associé (le «Cédant») devra en notifier la Société et chacun des autres Associés par écrit (la «Notice de Transfert»). La Notice de Transfert doit spécifier raisonnablement les informations suivantes (i) le nombre de Parts Sociales dont le Transfert est proposé (les «Parts Sociales Offertes»), (ii) l'identité de la personne à laquelle le Cédant souhaite Transférer les Parts Sociales Offertes, le prix de transfert proposé (le «Prix de Vente de l'Offre») et toute autre information relative au Transfert proposé que le Conseil déterminera, et (iii) l'offre à chaque autre Associé des Parts Sociales Offertes (au prorata) à un prix et selon les mêmes principaux termes (les «Termes de l'Offre») que ceux offerts à (ou par) l'acquéreur potentiel, dans un délai qui ne sera pas supérieur à vingt (20) jours avant la date de la Notice de Transfert (laquelle offre devant se faire à des conditions normales de marché et de bonne foi).
- 14.3 L'Offre faite aux Associés sera ouverte à l'acceptation en relation avec les Parts Sociales Offertes pendant une période de vingt (20) jours.
- 14.4 Chaque Associé (autre que le Cédant) peut choisir d'acquérir le nombre de Parts Sociales Offertes selon les Termes de l'Offre indiqués dans une notice écrite (une «Notice de l'Acquéreur») transmise au Cédant, avec une copie à la Société pas plus tard que vingt (20) jours après la date de réception de la Notice de Transfert. La Notice de l'Acquéreur doit inclure (i) le nombre maximum de Parts Sociales Offertes que cet Associé choisit d'acquérir selon les Termes de l'Offre (qui peut être supérieur à la proportion de Parts Sociales Offertes de cet Associé, mais dont l'excédant peut être soumis aux droits des autres Associés et n'être acquis que par cet Associé dans le cas où d'autres Associés n'offrent pas d'acquérir la totalité de sa proportion); et (ii) que cet Associé, sous réserve de tout accord requis, s'engage à acquérir le nombre de Parts Sociales indiqué au point (i) ci-dessus.
- 14.5 Si les Associés ne choisissent pas d'acquérir une des Parts Sociales Offertes dans le délai prescrit ci-avant, le Cédant peut, dans le délai de cent vingt (120) jours après le dernier jour possible d'envoi d'une Notice de l'Acquéreur, Transférer les Parts Sociales Offertes que les Associés n'ont pas choisi d'acquérir à l'acquéreur potentiel désigné dans la Notice de Transfert, à condition que cet acquéreur potentiel soit un acquéreur de bonne foi (autre qu'un Associé ou un quelconque de ses Affiliés) selon les Termes de l'Offre. Si ce Transfert de Parts Sociales Offertes n'a pas été réalisé avant l'expiration de la période de cent vingt (120) jours, ce Cédant ne pourra pas Transférer, ni offrir pour le Transfert ces Parts Sociales qui n'ont pas été Transférées pendant cette période sans se conformer de nouveau aux termes du présent Article 14.
- 14.6 Si les Associés ont choisi d'acquérir une partie, et non la totalité, des Parts Sociales Offertes, le Cédant peut choisir (i) soit de ne pas Transférer les Parts Sociales Offertes ou (ii) soit de Transférer le nombre de Parts Sociales Offertes que les Associés ont choisi d'acquérir, aux Associés ayant choisi d'acquérir et le solde des Parts Sociales Offertes à l'acquéreur potentiel désigné dans la Notice de Transfert à condition que cet acquéreur potentiel soit un acquéreur de bonne foi (autre qu'un Associé ou un quelconque de ses Affiliés) chaque fois, selon les Termes de l'Offre.

Art. 15. Année Sociale, Commissaire aux Comptes.

- 15.1 L'année sociale de la Société commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.
 - 15.2 Chaque année, le Conseil de Gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.
- 15.3 Les opérations de la Société sont, si la Société compte plus de 25 associés, soumises à la surveillance d'un commissaire aux comptes, associé ou non. Le commissaire aux comptes sera élu par l'Assemblée Générale des Associés pour une période se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale annuelle des Associés. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motifs. Au cas où les seuils fixés par la loi concernant la nomination d'un réviseur d'entreprises agréé sont atteints, les comptes de la Société seront surveillés par un réviseur d'entreprises agréé.

Art. 16. Distributions.

- 16.1 Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.
- 16.2 Le solde peut être distribué aux Associés par décision prise en Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions prévues ci-après à l'Article 16.4.1.
- 16.3 Les Associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions de l'Article 14.5 sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.
- 16.4 Le compte prime d'émission peut être distribué aux Associés sur décision d'une Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions de l'Article
- 16.4.1. L'Assemblée Générale des Associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte de la réserve légale.



16.5. Toute distribution de dividendes à partir des bénéfices nets, profits et/ou primes et réserves disponibles sera faite équitablement aux Associés détenant des Parts Sociales (conformément à, et sous réserve des Droits de la Classe I et des Droits de la Classe CG) au prorata de leur participation dans la Classe de Parts Sociales concernée (conformément à, et sous réserve des Droits de la Classe I et des Droits de la Classe CG).

Art. 17. Liquidation de la Société.

17.1 Lors de la dissolution de la Société, pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par des liquidateurs ou par le conseil de gérance alors en fonction qui auront les pouvoirs prévus par les Articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

17.2 Une fois toutes les dettes, charges et frais de liquidation réglés, tout solde en résultant sera payé aux détenteurs de Parts Sociales de la Société (conformément à, et sous réserve des Droits de la Classe I et des Droits de la Classe CG) au prorata de leur participation dans la Classe de Parts Sociales concernée (conformément à, et sous réserve des Droits de la Classe I et des Droits de la Classe CG).

Art. 18. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les Parts Sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

A	40	Défi	- : 4 : -	
AIT.	19.	Detii	nitic	INS.

Statuts Signifie les présents statuts de la Société

Revenus du Capital Signifie tous profits ou bénéfices de la Société résultant d'une cession, d'un

transfert, ou d'opérations similaires des investissements de la Société

Droits de la Classe CG Signifie le droit des Parts Sociales de la Classe CG à toute distribution (sous

toute forme, y compris, des dividendes, bonis de liquidation ou le produit de

rachats) résultant des Revenus du Capital

Parts Sociales de Classe CG Signifie les Parts Sociales de la Classe CG ayant les droits et obligations prévus

dans les présents Statuts

Droits de la Classe I Signifie le droit des Parts Sociales de la Classe I à toute distribution (sous toute

forme, y compris, des dividendes, bonis de liquidation ou le produit de rachat)

résultant de sources autres que les Revenus du Capital

Parts Sociales de Classe I Signifie les Parts Sociales de la Classe I ayant les droits et obligations prévus

dans les présents Statuts

Montant Distribué Signifie le montant total des dividendes (y compris les dividendes intérimaires)

déclarés par l'Assemblée Générale des Associés ou, dans le cas d'une

Liquidation, le surplus de liquidation

Assemblée Générale Signifie l'assemblée générale des Associés de la Société (ou le cas échéant, dans

la mesure permise par la loi, une résolution écrite des Associés)

Droit de Préemption Proportionnel Signifie, à tout moment donné, (i) le montant nominal total des Parts Sociales

(ou, le cas échéant, des Droits) dont l'émission est proposée en contrepartie d'espèces multiplié par (ii) un quotient dont le numérateur est le montant nominal total des Parts Sociales de cet Associé et le dénominateur est le montant nominal total des Parts Sociales émises et en circulation avant que la

nouvelle émission prenne effet, et arrondi vers le bas

Associés Signifie les détenteurs de Parts Sociales

Parts Sociales Signifie toutes les ou toute part(s) sociale(s) émise(s) dans la Société,

indépendamment de la Classe

Transfert Signifie tout transfert d'une ou plusieurs Parts Sociales ou tout droit ou intérêt,

direct, indirect ou autre, dans ces Parts Sociales, de quelque manière que ce soit, y compris par une vente, une disposition, un transfert, un nantissement, une charge, un privilège, une charge ou autre; et Transférer, Cessionnaire,

Cédant ou Cédé seront construit de la même manière

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison de son augmentation de capital, sont estimés à approximativement EUR 3.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivant d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.



DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, R. BEYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58922. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011041909/806.

(110047522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Black & Decker International Finance 3 Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 150.522.

Rectificatif du dépôt numéro L110022410, déposé le 07/02/11

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Black & Decker International Finance 3 Limited, a Luxembourg and Irish limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 14-15 Parliament Street, Castleriver House, Dublin 2, Ireland and its seat of effective management at 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 150522, registered with the Companies Registration Office of Ireland under file number 391397 and with a share capital of USD 50,000 (the Company). The Company was incorporated on 25 November 2009, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number N° 281 of 9 February 2010. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed by Maître Henri Hellinckx, on 17 December 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Black & Decker Manufacturing, Distribution, and Global Purchasing Holdings LP, a Cayman Islands limited partnership, with registered office at c/o Appleby Trust (Cayman) Ltd., Clifton House, 75 Fort Street, George Town, Grand Cayman, registered with the Cayman Island Registrar under number 36905 (the Sole Shareholder), represented by its general partner Black & Decker Luxembourg MDGP Partnership Holdings S.à r.l., in turn represented by Charles Baudouin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the 50,000 (fifty thousand) ordinary shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;
 - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of the convening notice;
- 2. Rectification of the notarial deed passed on 17 December 2010 before Maître Henri Hellinckx, in order to record that the common shares in the share capital of Stanley Works (Europe) GmbH (the Works Shares) which were contributed to the Company by the Sole Shareholder at their fair market value should have been contributed at their book value;
- 3. Change of the amount to be allocated to the share premium account of the Company as a result of the rectification stated under item 1. of the agenda; and
 - 4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:



First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to rectify the notarial deed passed on 17 December 2010 before notary Henri Hellinckx (the Notarial Deed) pursuant to which the Works Shares were contributed by the Sole Shareholder to the Company at their fair market value whereas such Works Shares should have been contributed at their book value, which is equal to CHF 100,200 (one hundred thousand two hundred Swiss Francs).

The Sole Shareholder therefore resolves to approve and hereby requests the officiating notary to record the following:

- (a) the Works Shares were contributed by the Sole Shareholder to the Company at their book value corresponding to CHF 100,200 (one hundred thousand two hundred Swiss Francs), i.e. USD 103,726.71 (one hundred three thousand seven hundred twenty-six United States Dollars seventy-one Cents) by applying the exchange rate determined by the Federal Reserve System as of 16 December 2010 according to which USD 1 was equal to CHF 0.9660 (the Book Value) instead of their fair market value of USD 938,015,000 (nine hundred thirty-eight million fifteen thousand United States Dollars) (the Fair Market Value);
- (b) further to the aforementioned rectification, the share premium account of the Company shall be and hereby is reduced by an amount of USD 937,911,273.29 (nine hundred thirty-seven million nine hundred eleven thousand two hundred seventy-three United States Dollars and twenty-nine Cents), equal to the difference between the Fair Market Value and the Book Value, thereby reducing the amount allotted to the Company's share premium account from USD 1,435,478,661.87, as initially resolved, to USD 497,567,388.58 (four hundred ninety-seven million five hundred sixty-seven thousand three hundred eighty-eight United States Dollars and fifty-eight Cents).

The Sole Shareholder further notes that there is no change regarding the amount of the Company's share capital which was increased by an amount of USD 10,000 (ten thousand United States Dollars) at the Company's extraordinary general meeting held on 17 December 2010 (the EGM).

As a consequence of the above, paragraph 3 of the second resolution of the notarial deed in respect of the EGM should read as follows:

"The above Contribution in Kind to the Company, in an aggregate net amount of USD 497,577,388.58 (four hundred ninety-seven million five hundred seventy-seven thousand three hundred eighty-eight United States Dollars and fifty-eight Cents) is to be allocated as follows:

- (a) USD 10,000 (ten thousand United States Dollars) will be allocated to the nominal share capital account of the Company;
- (b) USD 497,567,388.58 (four hundred ninety-seven million five hundred sixty seven thousand three hundred eighty-eight United States Dollars and fifty-eight Cents) will be allocated to the share premium account of the Company."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this deed, is approximately EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Black & Decker International Finance 3 Limited, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois et le droit irlandais, ayant son siège social au 14-15 Parliament Street, Castleriver House, Dublin 2, Irlande et son siège administratif au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. La Société est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 150.522, et auprès du Registre des Sociétés d'Irlande sous le numéro 391397. Le capital social de la Société s'élève à USD 50.000 (la Société). La Société a été constituée le 25 novembre 2009 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 281 du 9 février 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx daté du 17 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.



A comparu:

Black & Decker Manufacturing, Distribution, and Global Purchasing Holdings LP, une société des Iles Cayman sise à c/o Appleby Trust (Cayman) Ltd., Clifton House, 75 Fort Street, George Town, Grand Cayman, et immatriculée auprès du Registre des Iles Cayman sous le numéro 36905 (l'Associé Unique), représentée par son gérantdélégué Black & Decker Luxembourg MDGP Partnership Holdings S.à r.l., lui-même représenté par M. Charles Baudouin, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

- I. Que les 50.000 (cinquante mille) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour reproduit cidessous;
 - II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Rectification de l'acte notarié passé le 17 décembre 2010 par-devant Maître Henri Hellinckx, afin de prendre acte que les parts sociales ordinaires du capital de Stanley Works (Europe) GmbH (les Parts Works) apportées à la Société par l'Associé Unique à leur valeur de marché auraient dû être apportées à leur valeur comptable;
- 3. Modification du montant devant être attribué au compte de prime d'émission de la Société en conséquence de la rectification mentionnée au point 2. de l'ordre du jour; et
 - 4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de rectifier l'acte notarié passé le 17 décembre 2010 par-devant Maître Henri Hellinckx (l'Acte Notarié) en vertu duquel les Parts Works ont été apportées par l'Associé Unique à la Société à leur valeur de marché alors que les Parts Works auraient dû être apportées à leur valeur comptable, équivalant à CHF 100.200 (cent mille deux cent Francs Suisses).

L'Associé Unique décide par conséquent d'approuver et de demander au notaire d'acter de ce qui suit:

- (a) Les Parts Works ont été apportées par l'Associé Unique à la Société à leur valeur comptable équivalente à CHF 100.200 (cent mille deux cents Francs Suisses), soit USD 103.726,71 (cent trois mille sept cent vingt-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante et onze centimes) par application du taux de change déterminé par le Système de la Réserve Fédérale à la date du 16 décembre 2010, selon lequel USD 1 correspond à CHF 0,9660 (la Valeur Comptable), au lieu de leur valeur de marché correspondant à USD 938.015.000 (neuf cent trente-huit millions quinze mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) (la Valeur de Marché);
- (b) Outre la rectification mentionnée ci-dessus, le compte de prime d'émission de la Société sera et est par les présentes réduit d'un montant de USD 937.911.273,29 (neuf cent trente-sept millions neuf cent onze mille deux cent soixante-treize Dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-neuf centimes), soit un montant équivalant à la différence entre la Valeur de Marché et la Valeur Comptable; par conséquent, le montant attribué au compte de prime d'émission de la Société est réduit pour passer du montant décidé initialement de USD 1.435.478.661,87 au montant de USD 497.567.388,58 (quatre cent quatre-vingt-dix sept millions cinq cent soixante-sept mille trois cent quatre-vingt-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-huit centimes).

L'Associé Unique note que le montant du capital social de la Société, qui avait été augmenté d'un montant de USD 10.000 (dix mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) au cours de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2010 (l'AGE) demeure inchangé.

En conséquence de ce qui précède, le paragraphe 3 de la deuxième résolution de l'acte notarié relatif à l'AGE devrait être libellé comme suit:

"L'Apport en Nature à la Société mentionné ci-dessus, d'un montant net total de USD 497.577.388,58 (quatre cent quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-huit centimes), est attribué de la manière suivante:

(a) USD 10.000 (dix mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) seront attribués au compte de capital social nominal de la Société;



(b) USD 497.567.388,58 (quatre cent quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent soixante-sept mille trois cent quatre-vingt-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-huit centimes) seront attribués au compte de prime d'émission de la Société."

Frais

Le montant total des dépens, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte est estimé à approximativement EUR 1.000.-

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après voir lu le présent acte au mandataire de la partie comparante, le notaire instrumentaire a signé avec ledit mandataire l'original du présent acte.

Signé: C. BAUDOUIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 er mars 2011. Relation: LAC/2011/9811. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2011.

Référence de publication: 2011037397/172.

(110041859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Cerpi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.819.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011061377/27.

(110069300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

EP Sundsvall S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.306.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61595 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011051592/10.

(110058311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

FERNBACH-Software International S.A., Société Anonyme, (anc. Fernbach-Software S.A.).

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, rue Gabriel Lippmann. R.C.S. Luxembourg B 36.700.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011051608/11.

(110058131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Treveria Twenty-Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R.C.S. Luxembourg B 124.918.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 14 avril 2011, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Madame Marjoleine van Oort
- Monsieur Abdelhakim Chagaar
- Monsieur Jérôme Tibesar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Stijn Curfs Mandataire

Référence de publication: 2011058738/23.

(110065064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

CCP Acquisition I - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 131.777,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.795.

Extrait des Décisions Ecrites de l'Associé Unique de la Société daté du 22 Avril 2011

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

"Première décision

L'associé unique accepte la démission du gérant de catégorie B suivant de la Société avec effet immédiat:

- Jan Willem OVERHEUL demeurant professionnellement à 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg."

"Troisième décision

L'associé unique décide de nommer Eric LECHAT, né le 21 février 1980 à Leuven (Belgique), demeurant professionnellement à 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B de la Société, pour une durée indéterminée et avec effet immédiat."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 26 Avril 2011. Eric Lechat Gérant

Référence de publication: 2011058560/21.

(110064334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 160.082.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of March.

Before the undersigned Maître Emile SCHLESSER, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

"Guardian Eastern Europe Investments S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,

represented here by Mrs Malgorzata McELFRESH, private employee, residing in Strassen,

by virtue of a proxy given on 25 March 2011.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- Art. 2. The object of the Company is: (1) holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, (2) control, management, as well as the development of these participations, (3) production and fabrication of glass and glass products as well as purchase and sale of inputs needed for production of glass and glass products, (4) purchase and sale of glass and glass products, (5) conclusion of contracts with third parties for production and sale of glass and glass products.

The Company may acquire any securities or rights by way of share participation, subscriptions, negotiations or in any other manner. The Company may participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance. It may also acquire and develop patents and connected licenses.

The Company may carry out financial operations; it may perform all operations which contribute either directly or indirectly to the accomplishment of its object. The Company shall further procure financial assistance, as well as administrative and marketing assistance ancillary thereto to companies of the Guardian Industries Group and their customer, supplier and vendor companies in order to facilitate and strengthen the coordination of the activities of the Guardian Industries Group in these three areas. In this framework the Company may effect all secured and unsecured credit operations to the above companies as well as lease, cash management and factoring operations. The Company may also, on its own or with others, issue payment instruments such as letters of credit as well as securities or other negotiable instruments.

In general, the Company may effect all operations which are necessary or useful to fulfill its object as well as all operations directly or indirectly described in this article; these provisions being understood in the widest possible sense and without restriction.

- **Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of "Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l.".
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Dudelange. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.



B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at one million Russian Roubles (RUB 1,000,000.00) represented by five hundred (500) shares with a par value of two thousand Russian Roubles (RUB 2,000.00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to the share in the capital represented by their shares.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.
- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.
 - Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be partners.

The managers are appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. In such case, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of the chairman or of the vicechairman of the board of managers or by the joint signatures of two members of the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13.1. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, the vice-chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13.2. The board of managers may only issue convertible debt instruments with the approval of (i) a majority of the partners of the Company, (ii) representing three quarters of the share capital. The partners shall specifically approve the material terms and conditions of each convertible debt issue and no general authorization may be granted to the board of managers to proceed to future issues of such convertible debt instruments without express indication of the material terms and conditions.



In case of approval of the convertible debt issue by the partners of the Company, such partners and all future partners shall be bound to comply with the terms and conditions thereof and in particular (i) to approve as new partners the holders of the convertible debt instruments exercising their conversion rights, (ii) to approve the issuance of a sufficient amount of shares of the Company in order to satisfy the conversion rights exercised, and (iii) generally, to do all things and take all actions that may reasonably be required in order to satisfy the terms and conditions of the relevant convertible debt issue.

- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vicechairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the vice-chairman or by two managers.
- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 17.** Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 18.** Collective decisions are only validly taken insofar they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- **Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 22.** Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

E. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All five hundred (500) shares have been subscribed by "Guardian Eastern Europe Investments S.à r.l.", previously named. The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one million Russian Roubles (RUB 1,000,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.00).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:



- 1. The registered office of the Company shall be at L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
- 2. The sole partner resolves to elect the following persons as members of the board of managers for an indefinite period:
- a) Mr. Jean-Luc PITSCH, Director of Companies, with professional address in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,
- b) Mr. Jean-Pierre de BONHOME, Director of Companies, with professional address in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
- c) Mr. Gabor HARAKALY, Director of Companies, with professional address in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

Le trente mars.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"Guardian Eastern Europe Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,

ici représentée Madame Malgorzata McELFRESH, employée privée, demeurant à Strassen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 25 mars 2011.

La procuration, signée "ne varietur" par la représentante de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** L'objet de la Société est: (1) la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (2) le contrôle, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations (3) la production et la fabrication de produits en verre ainsi que l'achat et la vente des matériaux requis pour la production de verre et de produits en verre, (4) l'achat et la vente de verre et de produits en verre (5) la conclusion de contrats avec des tiers pour la production et la vente de verre et de produits en verre.

La Société peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière. La Société peut participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

La Société pourra assurer une assistance financière ainsi qu'une assistance administrative et de marketing accessoires à celle-ci, aux entreprises membres du Groupe Guardian Industries ainsi qu'à leurs entreprises clientes, vendeurs et fournisseurs, destinée à faciliter et à renforcer la coordination des activités du Groupe Guardian Industries dans ces trois domaines.

Dans le cadre de la réalisation de son objet, la Société pourra effectuer toutes opérations de crédit garanties ou non aux entreprises visées à l'alinéa premier ainsi que toutes opérations de crédit-bail, de gestion de trésorerie et d'affacturage. La Société pourra, en outre, seule ou avec d'autres, effectuer des émissions de moyens de paiement tels que des lettres de crédit ainsi que toutes émissions de valeurs mobilières ou d'autres titres négociables.

De façon générale, la Société pourra accomplir toutes opérations nécessaires ou utiles pour assurer la réalisation de son objet social ainsi que de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux activités décrites dans le présent article.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de "Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l.".



Art. 5. Le siège social est établi à Dudelange. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de un million de roubles russes (RUB 1.000.000,00), représentée par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille roubles russes (RUB 2.000,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.
 - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du président ou du vice-président du conseil de gérance ou par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13.1. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, du vice-président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.



Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13.2. Le conseil de gérance ne pourra procéder à l'émission d'instruments de dette convertible qu'avec l'accord de la majorité des associés de la Société, représentant les trois quarts du capital social. Les associés devront spécifiquement donner leur accord sur les termes et conditions matériels de chaque émission de dette convertible et aucune autorisation générale ne pourra être accordée au conseil de gérance afin de procéder à de futures émissions d'instruments de dette convertible sans indication expresse des termes et conditions matériels.

En cas d'agrément de l'émission d'une dette convertible par les associés de la Société, lesdits associés et tous associés futurs seront tenus de se conformer à ses termes et conditions et en particulier (i) d'agréer en tant que nouveaux associés les détenteurs d'instruments de dette convertible exerçant leurs droits de conversion, (ii) d'agréer l'émission d'un nombre suffisant de parts sociales de la Société afin de répondre aux droit de conversion exercés, et (iii) de manière générale, d'effectuer toutes opérations et mener toutes actions qui peuvent raisonnablement être exigées afin de remplir les termes et conditions de l'émission de dette convertible concernée.

- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le vice-président ou par deux gérants.
 - Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 20. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par "Guardian Eastern Europe Investments S.à r.l.", prénommée.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de un million de roubles russes (RUB 1.000.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

Résolutions

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la Société est établi à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
- 2.- L'associée unique décide d'élire les personnes suivantes au conseil de gérance pour une durée indéterminée:
- a) Monsieur Jean-Luc PITSCH, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,
- b) Monsieur Jean-Pierre de BONHOME, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,
- c) Monsieur Gabor HARAKALY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. McElfresh, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mars 2011. Relation: LAC / 2011 / 14924. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011049715/343.

(110055868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

I.S.T. Internationale Spedition und Transport S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 14.213.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051642/11.

(110058377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Jawhar Resort Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.295.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011051654/10.

(110057811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.



LFH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2-4, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 144.560.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61568 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011051668/10.

(110058281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Treveria Twenty-Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R.C.S. Luxembourg B 124.940.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 14 avril 2011, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Madame Marjoleine van Oort
- Monsieur Abdelhakim Chagaar
- Monsieur Jérôme Tibesar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011058739/23.

(110065069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

European Life Settlements Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.450.

Procès verbal des résolutions prises par l'actionnaire unique de European Life Settlements Investments S.à r.l. (la "société") avec effet du 3 mai 2010,:

- 1. D'accepter la démission de European Life Settlements Management B.V. en tant que gérant de la société avec effet à partir du 3 mai 2011;
- 2. D'accepter la nomination de M. Marcel Learbuch, né le 10 juillet 1960 à Eindhoven, Pays Bas, résidant à 3, Rue De Prettange, L-7396, Hunsdorf, Luxembourg en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet à partir du 3 mai 2011
- 3. D'accepter la nomination de M. Bas Dijkman, né le 17 novembre 1965 à Hilversum, Pays Bas, résidant à Utrechtseweg 74, 1213TX, Hilversum, Pays Bas en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet à partir du 3 mai 2011.
- 4. D'accepter la nomination de M. Frans Blommestein, né le 13 août 1963 à Valkenswaard, Pays Bas, résidant à Koningslaan 24, 1405 GM, Bussum, Pays Bas en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet à partir du 3 mai 2011
- 5. D'accepter la nomination de M. Patrick Kloezen, né le 1 ^{er} juin 1970 à Leiden, Pays Bas, résidant à Houtweg 24, 1251 CT, Laren, Pays Bas en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet à partir du 3 mai 2011



Signé à Luxembourg, le 4 mai 2011.

JTC (Luxembourg) SA

Signature

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2011061409/27.

(110068576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Arten, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.288.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 mars 2011 à 14.00 heures au siège social.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 29 mars 2011, il a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2011:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;
- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG S.A., 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ARTEN, SICAV

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011063420/26.

(110071517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Fideos, Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 114.678.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61630 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011051610/10.

(110058355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

M. & A. Investors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 81.020.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011051673/10.

(110057729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.



Cameron Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 90.441.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 17 décembre 2002 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:
- * Cameron Lux III S.à r.l.
- * Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.441
- * Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation
 - Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 30 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 mai 2011.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011061154/20.

(110068266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

LOTUS BAKERIES Réassurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 53.262.

L'an deux mille onze le premier avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LOTUS BAKERIES REASSU-RANCES S.A.", ayant son siège social à Strassen, R.C.S.Luxembourg section B numéro 53262, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 96 du 24 février 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Brian Collins, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- l.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Il appert de la liste de présence que les 5.000 (cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social de 145, rue du Kiem L-8030 Strassen au 74 rue de Merl L-2146 Luxembourg.
- 2) Modification corrélative de l'article 2 et de l'article 14 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 145, rue du Kiem L-8030 Strassen au 74 rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).



Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire. Le Conseil peut ouvrir des bureaux et succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.»

« Art. 14. L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'ensemble des actionnaires.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit à Luxembourg au siège social de la société, ou à tout autre endroit le premier mercredi du mois de mai à 11 (onze) heures.

Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les Assemblées Générales des Actionnaires, y compris l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut prendre part aux Assemblées en désignant un mandataire, Actionnaire ou non.

Ce mandataire sera désigné par écrit, par télécopieur, par télégramme ou par télex dans une procuration comprenant l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux Assemblées Générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (€1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. COLLINS, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 avril 2011. Relation: LAC/2011/15763. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 07 avril 2011.

Référence de publication: 2011051072/70.

(110057400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Manulife Century Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 68.989.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051680/10.

(110057785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.



Amadeus Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.487.349,65.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 156.253.

EXTRAIT

Suite à un transfert de parts entre parties en date du 11 mars 2011, les associés de la Société ont transféré des parts sociales qu'ils détenaient dans la Société de la manière suivante:

- Rowan Nominess Limited a transféré
- * 72.996 parts sociales de Classe B 1;
- * 72.997 parts sociales de Classe B 2;
- * 72.997 parts sociales de Classe B 3;
- * 597 parts sociales de Préférence de Classe 1;
- * 596 parts sociales de Préférence de Classe 2;
- * 596 parts sociales de Préférence de Classe 3;
- HgCapital Nominees Limited a transféré
- * 12.903 parts sociales de Classe B 1;
- * 12.903 parts sociales de Classe B 2;
- * 12.904 parts sociales de Classe B 3;
- * 105 parts sociales de Préférence de Classe 1;
- * 105 parts sociales de Préférence de Classe 2;
- * 105 parts sociales de Préférence de Classe 3;
- à Monsieur Guy Beringer, avec adresse professionnelle au 1, Bishops Square, Londres, E1 6AD, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Amadeus Holdco S.à r.l.

Référence de publication: 2011063399/28.

(110071812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Mitotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 149.129.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051691/10.

(110058120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Anirek Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 26.625.

Meeting of the board of directors dated February, 24, 2011

Resolution:

The Board of Directors unanimously adopts the following resolution:

Transfer of the registered office of the Company to the below address with effect as at February 4, 2011:

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Version française

Réunion du conseil d'administration en date du 24 février, 2011

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité la résolution suivante:



Transfert du siège social de la Société à l'adresse suivante avec effet au 4 février 2011:

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Copie certifiée conforme ANIREK HOLDING S.A., SPF

Signatures

Director / Director

Référence de publication: 2011065162/24.

(110071491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Permira SCF Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 156.616.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051713/10.

(110057939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Permira SCF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 156.557.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011051714/10.

(110057685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

PF PRISM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.348.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051722/10.

(110058312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

PF Prism S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.347.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051724/10.

(110058149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Richmond West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.460.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051732/10.

(110058158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

H.C.T. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 10, Op der Sang, Zone Industrielle Lentzweiler-Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 102.983.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 1. März 2010

Es wurde u.a. beschlossen, die Mandate der im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder für die Dauer von sechs Jahren bis zur Generalversammlung 2016 zu verlängern, und zwar:

- Herr Alain FAYMONVILLE, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4761 Rocherath, Krinkelt, Zur Hahnendell 14, Verwaltungsratsdelegierter, Verwaltungsratsmitglied und Präsident des Verwaltungsrates;
- Herr Winandus WALPOT, Geschäftsführer, wohnhaft in B-3790 Voeren, Withuisstraat 130, Verwaltungsratsdelegierter und Verwaltungsratsmitglied;
 - Herr Yves FAYMONVILLE, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4761 Büllingen, Krinkelt 63, Verwaltungsratsmitglied.

Die ordentliche Generalversammlung hat beschlossen, das Mandat des Kommissars, Herrn Alain KOHNEN, Betriebsrevisor, mit neuer beruflicher Anschrift in 1, Hauptstrooss, L-9753 Heinerscheid, um ein Jahr zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 6. Mai 2011.

Für HCT. Lux S.A.

FIDUNORD S.àr.I.

61. Gruss Strooss

L-9901 WEISWAMPACH

Unterschrift

Référence de publication: 2011065210/24.

(110071268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Bannister International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 139.531.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 mars 2011

L'Assemblée prend note de la démission:

- en tant qu'administrateur et en date du 14 juillet 2010, de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg.

A cet effet, l'Assemblée décide de ratifier la nomination de Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg.

- en tant qu'administrateur et en date du 17 mars 2011, de Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg.

A cet effet, l'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Tiziano Arcangeli, en sa qualité d'administrateur, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg.

- en tant qu'administrateur et en date du 21 mars 2011, de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

A cet effet, l'Assemblée décide de ratifier la nomination de Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Leurs mandats se termineront lors de l'Assemblée qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011061864/27.

(110069078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.



Rivertrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 52.628.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011051736/10.

(110058013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Sequel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 159.990.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61587 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011051753/10.

(110058316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Sipe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 148.856.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051755/10.

(110058138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

SFS Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 128.505.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, des actionnaires de la société SFS EUROPE S.A. qui s'est tenue à Luxembourg en date du 2 mai 2011:

- A l'unanimité, l'assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, le mandat d'administrateur de Mr. Albert GRE-VISSE, né le 7 mars 1959, de nationalité luxembourgeoise, demeurant L-4945 BASCHARAGE, 9, Um Bechel, et met fin au mandat d'administrateur délégué chargé du suivi et du développement de l'activité dans les Etats membres du BENELUX et certains pays membres de l'Espace Economique Européen (EEE);
 - A l'unanimité l'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur B:
- i. avec effet au 1 ^{er} avril 2011, Monsieur Matthieu DELOUVRIER, directeur de sociétés, né le 24 novembre 1959 à Alger, domicilié à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 50bis, avenue Charles de Gaulle. En relation avec l'administrateur délégué, il sera en charge de l'analyse financière interne, ainsi que du reporting commercial et financier au niveau Groupe;
- ii. avec effet immédiat, Monsieur Philippe PREVOT, directeur de sociétés, né le 30 décembre 1951 à Dijon, domicilié à L-1255 Luxembourg, 6, rue de Bragance.

Monsieur Matthieu DELOUVIRER et Monsieur Philippe PREVOT sont désignés aux fonctions d'administrateur de la société SFS EUROPE S.A. pour une durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2011065254/24.

(110071473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.



Liska S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 138.858.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

LISKA S.A.

Société Anonyme

Un mandataire

Référence de publication: 2011054392/13.

(110060691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Restauration & Co s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Sens Purs.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.149.

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur David OLIVIER, gérant de société, né à Saint-Etienne (France) le 28 octobre 1981, demeurant à F-57190 Florange, 29, rue de la Gare,

détenteur de vingt (20) parts sociales.

2.- Monsieur François ERRIGO, majordome, né à Moyeuvre-Grande (France) le 3 mars 1965, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 17, Faubourg Rastenne,

détenteur de quarante (40) parts sociales.

3.- Monsieur Paul ARANDA, retraité, né à Saint-Etienne (France) le 6 février 1947, demeurant à F-42000 Saint-Etienne, 9, Allée du Green,

détenteur de sept (7) parts sociales.

4.- Monsieur Eric CHENAUD, maçon, né à Saint-Etienne (France) le 28 novembre 1974, demeurant à F-42450 Sury le Comtal, La Plaine,

détenteur de onze (11) parts sociales.

5.- Monsieur Victor MOSER, chirurgien, né à Rodalben (Allemagne) le 17 décembre 1969, demeurant à L-4391 Pontpierre, 18, rue de Luxembourg,

détenteur de quarante (40) parts sociales.

Les comparants sub 2.- à 5.- étant ici représentés aux fins des présentes par Monsieur David OLIVIER, comparant sub 1.-, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées en date du 18 mars 2011.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "DUVOLI s. à r.l. (numéro d'identité 2009 24 05 452), avec siège social à L-1333 Luxembourg, 15, rue Chimay, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 145.149, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 février 2009, publié au Mémorial C, numéro 679 du 28 mars 2009 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, de résidence à Pétange, en date du 11 juin 2009, publié au Mémorial C, numéro 1332 du 10 juillet 2009,

ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société de "DUVOLI s. à r.l." en "Restauration & Co s.à r.l.". Les associés décident en outre de modifier l'enseigne commerciale de la société en "Sens Purs".

En conséquence, l'article 1 ^{er} des statuts est modifié et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 1** er. La société prend la dénomination de "Restauration & Co s.à r.l.", faisant le commerce sous l'enseigne commerciale "Sens Purs"."



Deuxième résolution

Les associés décident de fixer désormais l'adresse de la société à L-1855 Luxembourg, 37, Boulevard J.F. Kennedy.

Troisième résolution

Les associés décident de supprimer la succursale dénommée "DUVOLI s. à r.l." faisant le commerce sous l'enseigne commerciale "Restaurant "Les Sens Purs"", sise à L-1855 Luxembourg, 37, Boulevard J.F. Kennedy, d'accepter la démission de Monsieur David OLIVIER comme représentant permanent de ladite succursale et de lui donner décharge de sa fonction.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture fait au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: OLIVIER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 30 mars 2011. Relation: CAP/2011/1221. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 avril 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011053499/59.

(110059361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Maisons Hanlo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 150.772.

L'an deux mille onze, le treize janvier.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

- 1. Monsieur René HOMBOURGER, gérant de société, demeurant à F-57970 Kuntzig, 5 Chemin des Vignes;
- 2. Madame Karine TOMBA, née HOMBOURGER, gérant de société, demeurant à F-57970 Kuntzig, 15 rue du Coteau;
- 3. SOCIETE HANLO-Haus Vertriebsgesellschaft mbH, avec siège social à D-17034 Neubrandenburg, Friedländer Weg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Neubrandenburg, sous le numéro HRB1443;
 - 4. HOPPE GBR, avec siège social à D-53773 Hennef, 14 An der Stompeich.

Les comparants sub 2), 3) et 4) non présents, ici représentés par Maître Pascal PEUVREL, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé, lui délivré le 13 décembre 2010, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, déclarent qu'ils sont les seuls associés Monsieur René HOMBOURGER, prédit, de deux cent cinquante-et-une parts sociales (251), et Madame Karine TOMBA, née HOMBOURGER prédite, de deux cent cinquante-et-une parts sociales (251), la société HANLO-Haus Vertriebsgesellschaft mbH, prédite, de trois cent quarante-huit parts sociales (348), HOPPE GBR, prédite, de cent cinquante parts sociales (150) de la société à responsabilité limitée MAISONS HANLO LUX S.àr.l, avec siège social à L-8077 Bertrange, 95 rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 427 en date du 26 février 2010.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social et modification du premier alinéa de l'article trois des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Bertrange à Dudelange et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. (premier alinéa). Le siège social est établi à Dudelange.

(Le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixée à L-3590 Dudelange, 27 Place de l'Hôtel de Ville.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à NEUF CENTS EURO (900.-EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: René HOMBOURGER; TOMBA; PEUVREL, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 JANVIER 2011. Relation: EAC/ 2011/ 927. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 AVRIL 2011.

Référence de publication: 2011051085/50.

(110057590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Auber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis. R.C.S. Luxembourg B 121.682.

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Johanna FISCHMANN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de AUBER S.A., une société anonyme ayant son siège social au 7A, rue des Glacis, à L-1628 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.682, société constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER notaire de résidence à Bascharage en date du 9 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2383 du 21 décembre 2006,

en vertu d'une décision prise par le conseil d'administration de ladite société AUBER S.A. en date du 22 mars 2011 dont une copie de ladite décision, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- I. Que le capital social de la Société AUBER S.A. s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune, entièrement libérées.
- II. Qu'en vertu de l'Article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à TROIS CENT DIX MILLE EUROS (310.000.- EUR) qui sera représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune et qu'en vertu du même Article 5, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances ou de toutes autres manières, de fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles, et supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces, lequel article 5 des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.
- III. Que le Conseil d'Administration de la Société a, lors de sa réunion du 10 mars 2011 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'Article 5 des statuts de la Société, décidé, de procéder à une augmentation du capital via le capital autorisé à concurrence de DEUX CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE EUROS (EUR 279.000,-) par la création et l'émission de neuf mille (9.000) nouvelles actions, d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) chacune, et jouissant des même droits et avantages que les actions existantes.
- IV. Que le Conseil d'Administration de la Société a lors de sa réunion du 22 mars 2011 dont une copie restera annexée au présent acte, constaté que toutes les nouvelles actions ont été entièrement souscrites et libérées intégralement, par des versements en numéraire à la Société, de sorte que la somme de deux cent soixante dix neuf mille euros (EUR



279.000,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social se trouve à la libre disposition de la Société tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération.

V. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social susmentionnée avec effet au 22 mars 2011, le premier alinéa de l'Article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1** er. La Société a un capital souscrit de TROIS CENT DIX MILLE EUROS (310.000.- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FISCHMANN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mars 2011. Relation: LAC/2011/14677. Reçu: soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011051523/61.

(110058065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

FU Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 29.404,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves. R.C.S. Luxembourg B 132.315.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 décembre 2010

Il résulte d'une résolution en date du 31 décembre 2010 que l'associé unique accepte la démission de Monsieur François Bourgon de son poste de gérant indépendant de la Société avec effet immédiat.

L'associé unique note que suite à cette démission, le conseil de gérance est dorénavant composé de:

Monsieur Geoffrey Radcliffe, gérant interne

Monsieur Bill Finelli, gérant interne

Madame Leon Schwab, gérant interne

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2011055707/17.

(110062903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Sofin S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 152.745.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le premier avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«WILONA GLOBAL S.A.», une société constituée et existant sous le droit de la République de Panama, établie et ayant son siège social à Arango-Orillac Building, Second Floor, East 54 th Street,

ici représentée par: Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg; en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 15 mars 2011,



laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée

Laquelle partie comparante, par sa représente susnommée, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1.- Qu'elle (la société «WILONA GLOBAL S.A.») est la seule et unique associée de la société «SOFIN S. à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 152 745, issue d'un acte de scission dressé et reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2009, lequel acte d'approbation de scission fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1205 du 9 juin 2010 page 57814;
- 2.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à TRENTE SIX MILLE DEUX CENT VINGT EUROS et VINGT CENTS (36'220,20 EUR), représenté par six mille huit cent trente-quatre (6'834) parts sociales d'une valeur nominale de CINQ EUROS et TRENTE CENTS (5,30 EUR) chacune, toutes intégralement libérées;
- 3.- Que suite à une cession de parts sociales dressée sous seing privé à la date du 11 mars 2011, elle («WILONA GLOBAL S.A.») est devenue associée unique et par conséquent propriétaire unique de toutes les six mille huit cent trente-quatre (6.834) parts sociales de la Société; la preuve de cette cession de part sociale sous seing privé en date du 11 mars 2011, a été rapportée au notaire soussigné qui la reconnaît expressément;
 - 4.- Dès lors et qu'en tant qu'associée unique elle déclare dissoudre ladite Société avec effet immédiat;
- 5.- Qu'elle, en tant qu'associée unique et ainsi en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'il prendra personnellement en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;
 - 6.- Que partant la Société soit et est par le présent acte liquidée;
- 7.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat en tant que gérant jusqu'à ce jour;
- 8.- Que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq (5) ans au siège social de la société dissoute;
 - 9.- Que l'associée unique déclare prendre à sa charge tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture, la mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. WESQUY, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 avril 2011. Relation: EAC/2011/4732. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011051761/48.

(110057690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Steinweber Aktiengesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.222.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 31 mars 2011 au siège social de la société que:

Première résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité de fixer le siège de la société à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Aloyse LEMMER de sa fonction d'administrateur de la société.

Troisième résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Joë LEMMER de sa fonction d'administrateur de la société.

Quatrième résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Olegario RIVERO de sa fonction d'administrateur de la société.



Cinquième résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Joseph HANSEN, 9, Cité Mont-Rose, L-8845 Steinfort comme commissaire aux comptes.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer avec effet immédiat comme administrateurs de la société les personnes suivantes:

- Monsieur Stefano GIUFFRA, né le 09.01.1963 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue
- Monsieur Sylvain KIRSCH, né le 08.04.1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue
- Monsieur Salvatore BONGIORNO, né le 01.07.1968 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue

En conformité avec l'article 52 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, les administrateurs nommés, Monsieur Stefano GIUFFRA, Monsieur Sylvain KIRSCH et Monsieur Salvatore BONGIORNO achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent: Monsieur Joë LEMMER, Monsieur Aloyse LEMMER et Monsieur Olegario RIVERO.

Septième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société FIDUGEC S.à r.l., enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B 101.914, établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, le nouveau Commissaire aux Comptes nommé FIDUGEC S.à r.l., enregistrée au R.C.S de Luxembourg B 101.914, établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2011051767/47.

(110057946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

AC (Luxembourg) S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 78.635.

C.S. Luxembourg B 76.655

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the first day of April.

Before Us Maître Jean-Joseph SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

«ACGH S.A.», a société anonyme having its L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, WAGNER, notary residing in registered office in registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 78.314,

"the appearing person",

here represented by Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder",

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The appearing person, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the limited liability company "AC (Luxembourg) S. à r. l. R.C.S. Luxembourg B 78.635, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, was incorporated on 18 October 2000 by deed of Maître Edmond SCHROEDER, then notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" nr. 341 of 10 May 2001, and the articles of association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 14 October 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" nr. 2748 of 12 November 2008;



- 2. That the corporate capital of the company "AC (Luxembourg) S. à r. l." amounts to USD 1,100,000.- (one million one hundred US Dollars) divided into 11,000 (eleven thousand) corporate units of USD 100.- (one hundred US Dollars) each, entirely paid-up;
- 3. That the appearing person is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company "AC (Luxembourg) S. à r. l.";
- 4. That the appearing person, as sole member, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect;
- 5. That the activity of the company "AC (Luxembourg) S. à r. l." has ceased, that the sole member takes over all the assets and that as liquidator it commits itself to pay off all the liabilities; so that the liquidation of the company is done and closed;
 - 6. That appearing person grants discharge to the managers of the company;
- 7. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Tax & Accounting.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above named appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, said proxyholder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«ACGH S.A.», une société anonyme ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.314,

«la comparante»,

ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1. Que la société à responsabilité limitée «AC (Luxembourg) S. à r. l.», R.C.S. Luxembourg B 78.635, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée le 18 octobre 2000 suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 341 du 10 mai 2001, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte notarié reçu le 14 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2748 du 12 novembre 2008;
- 2. Que le capital social de la société «AC (Luxembourg) S. à r. l.» s'élève actuellement à USD 1.100.000.- (un million cent mille US dollars) représenté par 11.000 (onze mille) parts sociales de USD 100.- (cent US dollars) chacune, entièrement libérées:
- 3. Que la comparante est le propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société «AC (Luxembourg) S. à r. l.»;
 - 4. Que la comparante, en tant qu'associée unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;
- 5. Que l'activité de la société «AC (Luxembourg) S. à r. l.» a cessé; que l'associée unique est investie de tout l'actif et qu'en sa qualité de liquidateur elle réglera tout le passif, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;
 - 6. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société;
- 7. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.



Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. LENTZ, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 avril 2011. Relation: EAC/2011/4731. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR). Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011051493/89.

(110057686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Manital Participations et Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 70.962.

IL résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 31 mars 2011 au siège social de la société que:

Première résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité de fixer le siège de la société à Luxembourg 31 Grand Rue.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Joë LEMMER de sa fonction d'administrateur de la société.

Troisième résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Aloyse LEMMER de sa fonction d'administrateur de la société.

Quatrième résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Joseph HANSEN de sa fonction d'administrateur de la société.

Cinquième résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de la société REGENT ADVISORY SERVICES LIMITED PLC , 28A, White Rose House, York Place, GB- LS1 2EZ Leeds, UK registered Company N° 05491625 comme commissaire aux comptes.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer avec effet immédiat comme administrateurs de la société les personnes suivantes:

- Monsieur Stefano GIUFFRA, né le 09.01.1963 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31 Grand Rue
- Monsieur Didier GIRARD, né le 20.12.1949 à Châtenay-Macabry (France), demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31 Grand Rue
- Monsieur Salvatore BONGIORNO, né le 01.07.1968 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31 Grand Rue

En conformité avec l'article 52 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, les administrateurs nommés Monsieur Stefano GIUFFRA, Monsieur Salvatore BONGIORNO et Monsieur Didier GIRARD achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent: Monsieur Joë LEMMER, Monsieur Aloyse LEMMER et Monsieur Joseph HANSEN.

Septième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société FIDUGEC S.à r.l., enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B101914, établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand Rue, ce mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 31 mars 2011. Pour la société Signature Un Mandataire

Référence de publication: 2011052382/46.

(110058725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

VG COM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 160.170.

STATUTS

L'an deux mille onze, le cinq avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Pierre GOFFINET demeurant à 1, rue de la Fontaine, L-4963 Clemency.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société à pour objet,

- la production de contenus journalistiques, commerciaux, artistiques pour tous types de supports médias (presse écrite, radio, télévision) et multimédias (sites web ...),
 - les activités d'édition et de production multimédias,
- les prestations de services visant à assurer la communication interne et externe de sociétés, tiers ou d'évènements divers.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations commerciales, industrielles ou financières ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou de nature à en favoriser la réalisation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination: "VG COM S.à R.L.".
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 100 (cent) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.



- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants dont obligatoirement un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Chaque gérant technique aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.



- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- **Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le comparant préqualifié déclare souscrire les 100 parts sociales comme suit:

Monsieur Pierre GOFFINET	100 parts
TOTAL:	100 parts

Toutes les parts ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents Euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille Euros.

Décision de l'associé unique

1) Nomme en qualité de gérant technique:

Monsieur Vincent GOFFINET, gérant, demeurant à 69, rue du Dolberg, B-6780 Messancy.

2) Nomme en qualité de gérant administratif:

Monsieur Pierre GOFFINET, employé privé, demeurant 1, rue de la Fontaine, L-4963 Clemency.

- 3) L'adresse de la Société est fixée à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
- 4) Le gérant technique a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. GOFFINET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2011. Relation: LAC/2011/16466. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051793/132.

(110057813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Chroma Lux Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Chroma Lux S.à r.l.).

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 160.161.

L'an deux mille onze, le quatre avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

- 1. Monsieur Grégory CARPENTIER, gérant de société, né à Tourcoing (France) le 27 juillet 1971, demeurante B-7730 Estaimbourg, 72 Grand Trieu;
- 2. Monsieur Raphaël GATTI, gérant de société, né à Dechy (France) le 4 mai 1974, demeurant à F-62112 Gouy-sous-Bellone, 2 rue du Bois d'Haussy;
- 3. la société à responsabilité limitée "LTF S.à r.l." ayant son siège social à F-59194 RACHES, ZA La Poterie, inscrite sous le numéro 420 029 068 au registre de commerce de Douai,

représentée par ses gérants Grégory Carpentier et Raphaël Gatti, prénommés, pouvant engager la société par leurs signatures conjointes,



ici représentés par Monsieur Sébastien ELISE, comptable, né le 21 novembre 1972 à Charleroi, (matr: 1972 11 21 936), demeurant 18, route de Bigonville à L-8832 Rombach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 31 mars 2011.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Le comparant, agissant en sa qualité de mandataire des associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «CHROMA LUX S.à r.l.», avec siège social à L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 mars 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident de modifier l'article 1 er des statuts comme suit:

« Art. 1 er. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "CHROMA LUX INVEST S.à r.l.".»

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête, des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ELISE, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 5 avril 2011. DIE/2011/3447. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Ettelbruck, le 11 avril 2011.

Pierre PROBST Le notaire

Référence de publication: 2011052669/42.

(110057766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Valoris 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 147.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011051790/12.

(110057703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Bright Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.265.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 avril 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011052211/11.

(110058559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.



VALMA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. Valma S.A.).

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 112.496.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011051792/12.

(110057651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Wyeth Ayerst Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.053.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051797/10.

(110058132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Acorn (Luxco) 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 101.594.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61018 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011052155/10.

(110058707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

SYSTEMAT Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 77-79, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 110.102.

Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 15 février 2011

Unique Résolution

"L'assemblée générale décide d'approuver les pouvoirs de signature suivants:

Nom & PrénomPouvoirsMontantPierre FocantSignature individuelleIllimitéVincent SchallerSignature conjointeIllimitéLuc BrulezSignature individuelle12.500 EUR

Pour toutes opérations bancaires, le pouvoir de signature individuel conféré engage la société individuellement pour un montant illimité ou limité suivant les pouvoirs accordés.

Le pouvoir de signature conjointe conféré engage la société avec deux signatures pour un montant illimité."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SYSTEMAT Luxembourg PSF S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2011061290/22.

(110068210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck